



République française

Département des Yvelines - Arrondissement de Mantes la Jolie

Mairie de Fontenay-Mauvoisin

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2014

L'an deux mil quatorze, le douze juin à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Fontenay-Mauvoisin en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Dominique JOSSEAUME, Maire.

Etaient Présents :

Mesdames : LEFEVRE, BOURREAU, GAUFFINET, FREYCHE

Messieurs : GUIGUEN, JOSSEAUME, BOURDON, GOUYETTE, DUFOUR, THEPENIER.

Etait Absent :

Madame :

Monsieur : LE BARON

Nbre de membres en exercice : 11

Secrétaire de Séance : Bertrand GUIGUEN

Présents : 10

Votants : 10

OBJET : Désignation des membres des commissions CCID

Suite aux élections municipales de cette année, les membres du CCID doivent être désignés par le conseil municipal.

Monsieur le Maire propose le tableau suivant :

Noms – Prénoms	
1. Titulaires	2. Suppléants
DOMINIQUE JOSSEAUME	JACQUES BOURDON
BERTRAND GUIGUEN	MODESTO LOPEZ
JEAN MARIE POMMIER	FRANCOIS JACOB
MARIE THERESE LINTANFF	PIERRETTE LEFEVRE
MARC JOSSE	MARC GOUYETTE
FREDERIC THEPENIER	JOCELYNE BOURREAU
LILIANE LEFEVRE	GABRIEL BAURET
HOMME RIPJKEMA	HELENA FREYCHE
JEAN CLAUDE PELFREN	MICHEL JUGE
MICHEL MARTIN	ALAIN DUFOUR
SYLVAIN LCONTE	PHILIPPE HEBERT
JOSIANE GAUFFINET	JEAN PHILIPPE LEBARON

Le commissaire titulaire désigné sera Monsieur Lionel LEMARIE.

Le commissaire suppléant sera Mr Jackie LAVIGOGNE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour le choix de titulaires et suppléants de la commission CCID, autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce sujet.

OBJET : Délibération pour effectuer une décision modificative n°1, après suggestion de la trésorerie.

Monsieur le Maire indique que le trésorier a suggéré de :

- 1- Modifier les articles relatifs à l'opération école sur le budget. En effet, afin d'anticiper les écritures comptables au cas où les travaux de l'école ne seraient pas terminés au 31 décembre, le trésorier suggère de placer le montant initialement écrit sur l'article 21312, bâtiment scolaire, dans le chapitre immobilisations corporelles, à l'article 2313, immobilisations en cours au chapitre immobilisations en cours.

Opération 1014, article 21312 : - **1 100 000.00 euros**

Opération 1014, article 2313 : + **1 100 000.00 euros**

- 2- Diminuer le montant des dépenses imprévues en dépenses de fonctionnement, car :
 - a. le montant a été calculé sur le montant total des dépenses de fonctionnement (soit 7,5% de 853 034.99 euros)
 - b. alors qu'il aurait dû être calculé sur le montant des dépenses réelles (soit 7,5% de 653 034.99 euros)

Il convient donc d'établir une décision modificative comme suit :

Article 022, dépenses imprévues : - **12 000,00 euros**

Article 6228, Divers : + **12 000,00 euros**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour appliquer les décisions modificatives suggérées par le Trésorier, autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce sujet.

OBJET : Octroi d'une prime pour l'ATSEM, suite à l'accompagnement de 4 journées entières à la classe découverte de l'école

Monsieur le Maire propose au conseil d'octroyer une prime l'ATSEM, suite à l'accompagnement de 4 journées entières à la classe découverte de la classe de l'école.

Vu le crédit suffisant sur la ligne budgétaire prévue à cet effet,

Monsieur le maire propose de fixer une prime de 300 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord, autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce sujet.

OBJET : Désignation des membres des commissions CAMY

Suite aux élections municipales de cette année, les membres du Conseil Municipal doivent participer aux commissions communautaires au sein de la communauté d'agglomération.

En fonction des commissions seront désignés un titulaire et un suppléant. Monsieur le Maire propose le tableau suivant :

Commission	Titulaire	Suppléant
Développement économique et emploi	Dominique JOSSEAUME	Bertrand GUIGUEN
Aménagement de l'espace	Marc GOUYETTE	Josiane MURET-GAUFFINET
Habitat	Bertrand GUIGUEN	Jacques BOURDON
Politique de la ville et cohésions sociale	Jacques BOURDON	Bertrand GUIGUEN
Enseignement et formation	Jocelyne BOURREAU	Liliane LEFEVRE
Eau et assainissement	Jacques BOURDON	Marc GOUYETTE
Développement durable et transition énergétique	Liliane LEFEVRE	Alain DUFOUR
Culture et patrimoine	Jacques BOURDON	Elena FREYCHE
Préservation des espaces naturels et agricoles et prévention des risques	Frédéric THEPENIER	Elena FREYCHE
Déplacements	Josiane MURET-GAUFFINET	Liliane LEFEVRE
Stratégie territoriale / promotion de la ruralité / soutien aux communes	Frédéric THEPENIER	Josiane MURET-GAUFFINET
Sports, loisirs et développement touristique	Marc GOUYETTE	Jean-Philippe LE BARON
Finances	Jean-Philippe LE BARON	Bertrand GUIGUEN
Mutualisation	Elena FREYCHE	Jean-Philippe LE BARON
Equipement	Alain DUFOUR	Dominique JOSSEAUME

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord sur le choix de titulaires et suppléants des commissions communautaires de la CAMY, autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce sujet.

OBJET : Délibération pour la rectification du mode de vote du budget d'article en chapitre, pour une meilleure gestion du budget de la commune

Monsieur le Maire indique que le trésorier a suggéré de rectifier le mode de vote du budget, à savoir de faire passer de vote par article en vote par chapitre, pour une plus grande aisance budgétaire.

Monsieur le Maire propose de faire passer de vote par article en vote par chapitre, le budget 2014 de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour le choix de faire passer de vote par article en vote par chapitre le budget 2014 de la commune, autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce sujet.